BROCHURE MÉTHODOLOGIQUE

POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES AU SEIN D'UNE ZONE D'ACTIVITÉS

RETOURS D'EXPÉRIENCES & ÉTAPES CLÉS

CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT · DES FINANCEURS DU SPORT

GRAND EST

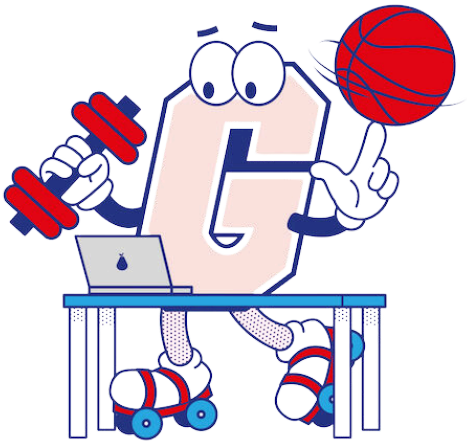


GESPORT EN CHIFFRES

- 3 ZONES D'ACTIVITÉS INTÉGRÉES AU DISPOSITIF
- PLUS DE 80 ENTREPRISES PARTICIPANTES
- PRÈS DE 500 SÉANCES SPORTIVES DÉPLOYÉES
- PLUS DE 20 ÉDUCATEURS SPORTIFS MOBILISÉS
- PLUS DE 10 LIEUX DE PRATIQUE
- PLUS DE 1500 SALARIÉS TOUCHÉS

GESporT

BROCHURE ÉLABORÉE SUITE AU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL GESPORT, PORTÉ PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT GRAND EST



GESporT

Le dispositif GESPORT

Les principales étapes de déploiement

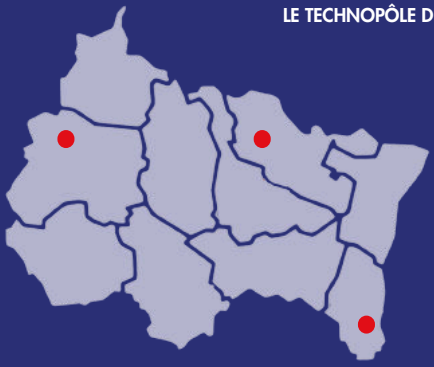
Les mécanismes de pérennisation

CONTEXTE & CONTENU

LE DISPOSITIF GESPORT, UNE DÉMARCHE RÉGIONALE & EXPÉRIMENTALE DÉPLOYÉE EN 5 PHASES SUR 3 ZONES D'ACTIVITÉS

LE PARC D'AFFAIRES DE REIMS-BEZANNES

LE TECHNOPÔLE DE METZ



LE GROUPEMENT HOSPITALIER RÉGIONAL MULHOUSE SUD ALSACE

5 PRINCIPALES PHASES

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Identification des freins et attentes des entreprises pour s'engager dans une démarche d'activités physiques en milieu professionnel

MISE EN PLACE D'ATELIERS DE SENSIBILISATION

Organisation d'ateliers de sensibilisation : tests de condition physique & intérêts liés à la pratique physique et sportive pour l'employeur

RECOURS AU DESIGN ACTIF SUR LES SITES SÉLECTIONNÉS

Création d'une identité visuelle forte et habillage des locaux d'entreprises intéressées

DÉPLOIEMENT DES PROGRAMMES D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Mise en place d'un programme d'activités physiques et sportives sur 3 pôles d'activités

ORGANISATION DES TROPHÉES "SPORT EN ENTREPRISE"

Organisation d'un évènement pour valoriser les entreprises engagées dans une démarche de "sport en entreprise"

GESporT

1

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE & DE SUIVI

1 AN AVANT LE DÉPLOIEMENT

Mobilisation des acteurs clés : Organiser une réunion de lancement réunissant les financeurs et les principaux opérateurs impliqués pour clarifier les objectifs du dispositif et assurer un engagement commun

Identification du territoire d'intervention : Déterminer précisément les zones d'activités concernées en fonction des besoins identifiés, des infrastructures disponibles et du public cible

Clarification des responsabilités et gouvernance : Attribuer des rôles et missions spécifiques à chaque opérateur, et désigner un opérateur-coordinateur chargé de superviser la mise en œuvre, d'animer la collaboration entre les parties prenantes et de veiller au respect du calendrier.

Planification et suivi des actions : Établir un calendrier détaillé des tâches à accomplir, avec des jalons clairs et des échéances précises, et mettre en place des réunions de suivi régulières pour ajuster la démarche si nécessaire.

La répartition détaillée des rôles et tâches de chaque opérateur est primordiale pour assurer la bonne conduite d'un tel dispositif

2



RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI

9 MOIS LE DÉPLOIEMENT

Engager le dialogue avec les acteurs locaux : Prendre contact avec l'association ou la structure gestionnaire de la zone d'activités pour présenter la démarche et expliquer les bénéfices du dispositif

Réaliser une analyse des besoins : En cas d'accord, conduire un diagnostic approfondi pour identifier précisément les attentes et contraintes des salariés en matière d'activités physiques et sportives.

Mobiliser les expertises nécessaires : Faire valider et compléter le diagnostic par l'association gestionnaire de la zone d'activités, en s'appuyant si nécessaire sur le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) compétent pour maximiser la récolte des données

Définir un cadre d'intervention structuré : Élaborer un cahier des charges détaillé intégrant les objectifs, les types d'activités proposées, les modalités de mise en œuvre et les ressources nécessaires pour assurer la réussite du programme.

L'appui de l'association gestionnaire de la zone d'activités est essentiel pour mobiliser un maximum d'entreprise

3



ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT DE LANCEMENT

1 MOIS LE DÉPLOIEMENT

Organisation d'un évènement de lancement : Mettre en place un temps fort au sein de la zone d'activités à destination des référents d'entreprises, en collaboration avec l'association gestionnaire et le SPSTI compétent, pour les mobiliser autour du projet.

Restitution et échanges sur le diagnostic : Présenter les objectifs du dispositif et partager les résultats détaillés du diagnostic afin d'adapter les actions aux besoins réels des salariés.

Présentation du fonctionnement du programme : Expliquer le planning des séances sportives, les modalités d'inscription et les solutions pratiques mises en place pour favoriser la participation des collaborateurs

Mise en avant des services complémentaires : Valoriser les autres dispositifs disponibles, tels que les kits de design actif, les ateliers de sensibilisation ou encore l'évaluation de la condition physique des salariés, afin d'enrichir l'offre et d'optimiser l'impact du programme.

L'organisation d'un évènement à destination des référents QVCT | RH | HSE des entreprises est primordial pour favoriser l'adhésion des acteurs locaux

LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR

4



STRUCTURATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

6 MOIS AVANT LE DÉPLOIEMENT

Mobilisation des acteurs sportifs : À partir des résultats du diagnostic, l'opérateur en charge de la mise en place du programme sollicite son réseau de prestataires, incluant le mouvement sportif et les acteurs du secteur marchand, pour proposer une offre d'activités variée et adaptée.

Optimisation des infrastructures locales : Engager des discussions avec les acteurs locaux afin d'identifier et sécuriser l'accès à des équipements sportifs de proximité, facilitant ainsi le déploiement du programme.

Mise en place d'un espace digital dédié : Développer une plateforme en ligne permettant aux salariés des entreprises de consulter facilement les créneaux d'activités disponibles, de s'inscrire aux séances et d'accéder aux informations pratiques du programme.

Une gestion et une coordination centralisée est essentielle pour le bon déroulement des séances sportives préalablement planifiées. Un opérateur unique doit être affectée à cette mission. S'appuyer sur les initiatives existantes pour renforcer et dynamiser les actions mises en place.

5



CRÉATION D'UNE IDENTITÉ FORTE ET ASSURER LA PROMOTION DES BONNES PRATIQUES

9 MOIS AVANT LE DÉPLOIEMENT

Créer une identité visuelle forte : Développer un logo spécifique au dispositif et concevoir des kits de design actif personnalisés (affichages, signalétique, objets promotionnels) pour renforcer la visibilité du projet et encourager le bouche-à-oreille au sein des entreprises et de la zone d'activités.

Valoriser les entreprises engagées : Organiser régulièrement un événement fédérateur mettant en lumière les entreprises participantes, partageant les bonnes pratiques et récompensant les initiatives exemplaires pour renforcer l'engagement et inspirer de nouveaux participants.

Un dispositif avec une identité forte est essentiel pour favoriser l'adhésion du public ciblé. Un véritable levier pour le rendre identifiable, attractif et crédible.

6



CONCEPTION DE SOLUTIONS ORGANISATIONNELLES ET FINANCIÈRES POUR FAVORISER LA PÉRENNISATION DE LA DÉMARCHE

3 MOIS AVANT LA FIN DU PROGRAMME

Développement d'offres de mécénat sur mesure : Concevoir, avec l'appui de la Fondation du Sport Français, des packs de mécénat adaptés permettant aux entreprises de poursuivre et d'adapter la démarche en fonction de leurs capacités budgétaires.

Accompagnement individualisé des entreprises : L'opérateur-coordinateur reprend contact avec chaque entreprise participante pour leur proposer un suivi personnalisé, tenant compte de leurs contraintes et spécificités organisationnelles, afin d'assurer la pérennisation du dispositif.

La création de solutions (organisationnelles et financières) doit être envisagée avant la fin de la démarche. Ces solutions doivent être transmises quelques mois avant la fin du dispositif pour anticiper la suite post-financement.

LE DÉVELOPPEMENT DE CETTE DÉMARCHE

LES MÉCANISMES POUR ASSURER LA PÉRENNISATION DE LA DÉMARCHE

UN PROGRAMME INTER-ENTREPRISE | UN PROGRAMME INTRA-ENTREPRISE

UN PROGRAMME INTER-ENTREPRISE

La mise en place d'un programme d'activités sportives inter-entreprise porté par l'association gestionnaire de la zone d'activités.

DEUX OPTIONS DE FINANCEMENT

OPTION N°1

Financement réparti entre les salariés et les entreprises

Le salarié **paye 80€/an** (incluant 7€ de licence)

Les entreprises dont les salariés participent paient en fonction de leur salarié : **60€/salarié/an**

Aucun reste à charge pour l'association gestionnaire

OPTION N°2

Financement réparti entre les salariés ou entreprises et l'association gestionnaire

Le salarié paye **80€/an** ou l'entreprise **paye 80€/salarié/an** (incluant 7€ de licence)

Reste à charge pour l'association gestionnaire **de 3680€**

70 séances sportives déployées

2 séances sportives par semaine

60 salariés inscrits

Coût global du projet = 8400€ TTC

⊕ **L'association gestionnaire, si affiliée à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE) a la possibilité de faire une demande de subvention pour assurer le financement de ce projet**

UN PROGRAMME INTRA-ENTREPRISE

Le déploiement d'un programme spécifique à une entreprise au sein de leurs propres locaux ou d'un équipement sportif de proximité

TROIS OPTIONS DE FINANCEMENT

OPTION N°1

Financement assuré par les salariés de l'entreprise

Le salarié **paye 199,50€/an** (incluant 7€ de licence)

Soit 3990€ TTC

OPTION N°2

Financement assuré par l'entreprise

L'entreprise **paye 199,50€/salarié/an** (incluant 7€ de licence)

Soit 3990€ TTC

OPTION N°3

Financement réparti entre les salariés et leur entreprise

Répartition entre les salariés et leurs entreprises selon des parts variables en %, en fonction des désidératas respectifs du salarié et de l'entreprise. Exemple ci-dessous.

Le salarié **paye 80€/an** (incluant 7€ de licence)

Les entreprises dont les salariés participent paient en fonction de leur salarié : **119,50€ TTC/an**

35 séances sportives déployées

1 séance sportive par semaine

20 salariés inscrits

Coût global du projet = 3990€ TTC

TVA récupérable par l'entreprise

CONFÉRENCES RÉGIONALES DU SPORT - DES FINANCEURS DU SPORT

GRAND EST

FAITES DU SPORT, UNE CULTURE D'ENTREPRISE !

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

CONTACT@CRDS.GRANDEST.FR

GRÂCE AU SOUTIEN FINANCIER

AGENCE NATIONALE DU SPORT

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région Grand Est